



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-114

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Hôpital Saint-Louis

75-2022-02-09-00009 - Arrêté portant délégation de signature du Directeur par interim de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI) (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

75-2022-02-09-00008 - Arrêté portant délégation de signature - Direction économique, des finances, de l'investissement et du patrimoine APHP (4 pages)

Page 7

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-02-09-00009

Arrêté portant délégation de signature du
Directeur par interim de la Direction de la
Recherche Clinique, de l'Innovation, des
relations avec les universités et les organismes de
recherche (DRCI)

Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)

Milan LAZAREVIC
Directeur par intérim

Arrêté n° 2022-001 portant délégation de signature

Du directeur par intérim de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)

Le Directeur par intérim de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R. 6147-2 et R. 6147-4,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté 75-2022-02-04-00009 du 7 février 2022 modifiant l'arrêté fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté 75-2022-02-04-00010 du 7 février 2022 modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté 75-2022-02-04-00012 du 7 février 2022 modifiant l'arrêté directorial n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

ARRETE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Erik DOMAIN, directeur d'hôpital, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

Article 2– Délégation de signature est donnée à Madame Pascale ROCHER, directrice d'hôpital, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine MULOWA, Responsable de la Cellule Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les courriers et documents de correspondance avec le Centre de Gestion Commune Ressources Humaines PIC et Siège, les demandes de formation, ainsi que les ordres de missions.

En cas d'empêchement de Madame Marie Christine MULOWA, délégation de signature est donnée à chaque cadre d'unité de recherche clinique(URC) identifié ci-dessous, à l'effet de signer les ordres de mission et états de frais de déplacement des personnels rattachés à leur URC :

URC	Cadre d'URC
DEC-AGEPS	Florence Capelle
URC HULRB	Véronique Jouis
URC HUPNVS	Naïma Beldjoudi
URC HUPO	Pauline Jouany
URC HUPIFO	Nawal Derridj-Ait-Younes
URC HUPC-NCK	Isabelle Avril
URC HUEP	Elodie Drouet
URC HUPSSD	Mohammed Rahaoui
URC HUPSL	Linda Gimeno
URC HURDB	Nathalie Casale
URC HUHMN	Laetitia Gregoire
URC ECO	Meryl Darlington

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur André RIZZO, responsable de la gestion, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, appels de fonds, bilans financiers, décisions de reversement, de paiement, et courriers en matière de gestion financière des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, ainsi que les bons de commande et d'un montant inférieur à 5000 euros hors taxes, et les demandes de Chronopost.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BUREAU, responsable du pôle promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, tous les contrats et conventions dans le cadre des recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les documents concernant les appels à projets de recherche.

En cas d'empêchement de Monsieur Serge BUREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick VACHER, adjoint au responsable du pôle promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, les contrats relatifs à la participation des centres investigateurs dans le cadre des recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les documents concernant les appels à projets de recherche.

Délégation de signature est donnée à Madame Sarra DALIBEY, responsable de la vigilance, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI les documents en matière de vigilance des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP.

En cas d'empêchement de Madame Sarra DALIBEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Florent VIGUIER et Madame Hélène BROCVIELLE.

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Madame Lauren DEMERVILLE, responsable du pôle Partenariats et Expertises de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, courriers, conventions et documents en matière de ressources biologiques à finalité scientifique, tous les actes, courriers, conventions et documents en matière de gestion administrative et financière des projets de recherche financés par les programmes de la commission européenne, tous les contrats relatifs à la prise en charge des frais supplémentaires conclus avec les promoteurs industriels et académiques, ainsi que tous les contrats et conventions relevant de la compétence du pôle partenariats et expertises de la DRCI, incluant ceux de partenariat industriel, académique et institutionnel.

Article 5 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Tara DUONG, responsable du pôle Transfert et Innovation, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, en ce inclus les actes confirmatifs de cessions, courriers et documents relatifs aux démarches de protection des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel, auprès de tous les offices, registres et organismes nationaux et internationaux, ainsi que tous les contrats et conventions associés relevant de la compétence du pôle Transfert et Innovation de la DRCI.

Article 6 – Les titulaires de la présente délégation assurent la publicité des actes qu'ils ont signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

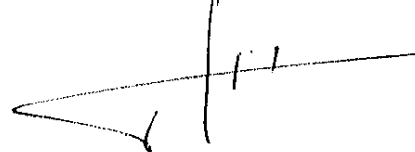
Article 7 – L'arrêté N°75-2021-12-22-00008 du 22 décembre 2021 est abrogé.

Article 8 – Cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le 09 février 2022

Le Directeur par intérim de la DRCI

Milan LAZAREVIC

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line and several vertical strokes, representing the name Milan Lazarevic.

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

75-2022-02-09-00008

Arrêté portant délégation de signature -
Direction économique, des finances, de
l'investissement et du patrimoine APHP

**DIRECTION ECONOMIQUE, DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT
ET DU PATRIMOINE**

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine par intérim,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté du 11 février 2021 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction Economique, Financière de l'Investissement et du Patrimoine

Vu l'arrêté directeur ANA 401 2022 01 0012 en date du 1^{er} février 2022 portant nomination de Madame Stéphanie DECOOPMAN, Directrice Générale Adjointe, Directrice par intérim de de la Direction Economique, des Finances de l'Investissement et du Patrimoine.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie DECOOPMAN, Directrice Générale Adjointe, Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, par intérim, délégation est donnée à Michaël COHEN, Adjoint au Directeur :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés – hors marchés centraux - et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame, Stéphanie DECOOPMAN et de Michaël COHEN, délégation est donnée à Karine ISTIN, Arnaud LUNEL, Hadrien SCHEIBERT,

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, et actes administratifs de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme (sans préjudice des stipulations de l'article 3), et des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Arnaud LUNEL, Directeur du Département Immobilier & Investissements, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Pascal SOUBIGOU, Directeur délégué à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Muriel BROSSARD-LAHMY, Directrice de la DPDA, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Corinne RASSY, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, et actes administratifs nécessaires au fonctionnement du service facturier.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'Arnaud LUNEL, Directeur du Département Immobilier & Investissements, délégation est donnée à :

- Cécile GAMBIER, Adjointe au Directeur du Département Immobilier et Investissements,
- Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage – programmation et conduite d'opérations,
- Charles MORVAN, Chef du Service de la Programmation et du Pilotage des Budgets d'Investissement,
- Bruno IDASIAK, Chef du Service Risques, Energie et Développement Durable,

À l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions respectives.

- Philippe ROUVRAIS, Chef du Service Financement et Trésorerie,

À l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, délégation de signature est donnée à :

- Isabelle NORAZ, Adjointe au Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe ROUVRAIS, délégation de signature est donnée à :

- Karine ALLEN, Adjointe au Chef du Service Financement et Trésorerie, à l'effet de signer les seules décisions relatives aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables,

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Fabrice LANGUMIER, Adjoint à la Directrice de Département, Chef du Service de la Recette et de la Facturation,
- Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Règlementation Comptable,

À l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice LANGUMIER, Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Nevine BREHAUT, Adjointe au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, Secteur correspondants informatiques, à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes,
- Bilel KESKESSA, Adjoint au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, délégation est donnée à :

- Antoine LETIERS, Adjoint au Directeur du Département,
- David PONSOLLE, Adjoint au Directeur du Département,

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Corine RASSY, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, délégation est donnée à Didier SAVARD.

ARTICLE 8

L'article n° 75-2021-03-26-00004 du 29 mars 2021 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 10

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, par Intérim, et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4,5,6,7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 09 février 2022

SIGNÉ

Stéphanie DECOOPMAN